

FICHE D'INSCRIPTION

Formation Maître.sse de Maison – Marseille

Demandeur d'emploi

CALENDRIER DE FORMATION

Début et fin de formation	De SEPTEMBRE 2026 à AVRIL 2027
Fin des inscriptions	22 MAI 2026
Bilan de positionnement (obligatoire)	<i>premier semestre 2026</i>

VOS COORDONNEES

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance : Code Postal :

Adresse personnelle :

Complément d'adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

Date d'obtention :

Certificat EPI :

☐ Non ☐ Oui (joindre copie) Date d'obtention :

Certificat SST :

☐ Non ☐ Oui (joindre copie) Date d'obtention :

Certificat HACCP :

☐ Non ☐ Oui (joindre copie) Date d'obtention :

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

☐ Demandeur d'emploi

Identifiant Pole Emploi :

Agence : Conseiller :

Prise en charge de la formation : ☐ AIF ☐ CPF ☐ AUTRE :

Années totales d'expérience en lien avec la certification visée * :

**Si vous n'avez pas d'expérience dans le poste visé, un stage d'immersion est obligatoire avant l'entrée en formation (merci de vous rapprocher de votre Conseiller France Travail).*

☐ Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de la formation :

IRTS PACA CORSE

Site des Flamants

10, avenue Alexandre Ansaldi

13014 Marseille

Nombre d'heures de formation prévisionnelles : 245 heures

Horaires : Les journées de formation sont de 7 heures : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coût total de la formation : 3 430 € + 80€ Bilan de positionnement

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

par mail à maria-delpozo@irts-pacacorse.com

- CV et LETTRE DE MOTIVATION

- Le règlement des 80€ des frais de positionnement se fera via un lien de paiement qui sera fourni lors de la réception du dossier complet.

- Copie obligatoire des diplômes ouvrant droit aux dispenses (CF tableau récapitulatif ci-après)

- Période de stage de 35h d'immersion obligatoire (pour les candidats n'ayant pas d'expérience de la fonction) : **Attestation à fournir avant l'entrée en formation**

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social.

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES

	Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social		
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri- professionnelle
Passerelles avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenue après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ADVF - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ASMS - Agent de service médico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d'Etat Aide Soignant			X
DEAP – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et aux territoires		X	X

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une équivalence avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demande l'examen à la CPNE-FP en passant par le mail ci-dessous Support.Certifications@opco-sante.fr.

Titre de Maître de maison en secteur social et médico-social– Règlement général de certification - Selon le référentiel du 6 juillet 2022